

L'héritier des rois de France va-t-il faire main-basse sur le Domaine de Chantilly ?

Alors que le Domaine de Chantilly fait face à une situation financière dégradée, des membres de la famille du comte de Paris tentent de faire annuler le legs qui le lie à l'Institut de France depuis la fin du XIXe siècle. Le Domaine assure ce vendredi qu'il s'agit d'un legs « spécifique et irrévocable ».



Selon les révélations du Canard Enchaîné, le prétendant au trône de France, Jean d'Orléans, comte de Paris et descendant direct du frère aîné du duc d'Aumale, mort sans enfant, souhaiterait récupérer le château de Chantilly. LP/Jean-Baptiste Quentin

Par Simon Gourru et avec AFP

Le 3 décembre 2021 à 19h09

Assistera-t-on bientôt au retour d'un prince d'Orléans au Domaine de Chantilly ? En 1897, à la mort d'Henri d'Orléans, duc d'Aumale, ses somptueuses collections, son château, ses dépendances et près de 8 000 ha de terres sont légués à l'Institut de France. Un legs alors conditionné à l'entretien du domaine et à son ouverture au public, qui interdit également de déplacer ou de prêter les œuvres exposées.

Des conditions qui, pour Jean d'Orléans, comte de Paris et prétendant au trône de France, ne sont aujourd'hui plus remplies. Selon le « Canard Enchaîné », qui a révélé l'information, l'héritier royal tenterait de faire annuler le legs et de récupérer la pleine propriété du Domaine. Une information confirmée ce jeudi par Olivier Baratelli, avocat de la famille de France, auprès de l'AFP.

L'affaire s'inscrit dans le contexte plus général de la dégradation des finances du site. Le domaine de Chantilly fait en effet l'objet, depuis le mois d'août, d'une enquête préliminaire du parquet national financier (PNF) pour « entente et favoritisme ». Celle-ci s'intéresse aux conditions d'appel d'offres pour la transformation du pavillon d'Enghien en hôtel de luxe.

« S'il s'est rapproché du PNF, c'est avant tout pour alerter les autorités sur les difficultés de gestion du Domaine »

Stéphane Bern

Selon l'hebdomadaire satirique, les Orléans voudraient profiter de cet épisode pour faire annuler le legs. Dans un courrier adressé au procureur national financier, Jean d'Orléans et son frère Eudes ont demandé à être considérés comme des « victimes directes » d'infractions qui pourraient avoir été commises et à intervenir en tant que tel dans l'enquête du PNF. Par la voix de son chancelier, Xavier Darcos, l'Institut de France aurait proposé aux deux frères de casser le legs en faisant voyager les œuvres tout en proposant aux Orléans de les embaucher en tant que « conférencier de luxe », toujours selon le Canard enchaîné.

Le comte de Paris entend-il réellement « récupérer les bijoux de famille » ? Selon Stéphane Bern, fin connaisseur de Chantilly, il ne s'agirait pas de ses intentions. Si sa fondation pour l'histoire et le patrimoine est abritée par l'Institut de France, Stéphane Bern est également membre du conseil d'administration de la Fondation Saint-Louis, qui gère le patrimoine de l'ancienne famille royale. Il assure y travailler « main dans la main avec le comte de Paris ».



L'appel d'offres en cause visait à concéder pour cinquante ans le château d'Enghien, une annexe située en face du château de Chantilly, pour en faire un hôtel de luxe.

LP/Julien Barbare

Le passionné des familles royales assure que l'intention de la famille n'est pas de faire main basse sur le patrimoine cantilien. « J'ai pu lui parler il y a quelques jours, nous confie-t-il. S'il s'est rapproché du PNF, c'est avant tout pour alerter les autorités sur les difficultés de gestion du Domaine. »

Rien à voir, selon lui, avec l'assignation déposée en début d'année par Jean d'Orléans contre la fondation Saint-Louis, pour réclamer la restitution du château d'Amboise (Indre-et-Loire) et la chapelle royale de Dreux (Eure-et-Loir). « Il s'inquiète à juste titre sur la gestion », souligne Stéphane Bern. Et notamment sur « l'équilibre économique précaire » pointé par le rapport de la Cour des comptes sur l'Institut de France, publié cet été.

Contacté par Le Parisien, l'Institut n'a pas souhaité s'exprimer. Dans un communiqué publié ce vendredi, le Domaine de Chantilly, par la voix de son administratrice générale par intérim, Fériel Fodil, assure que « l'Institut de France veille depuis la mort du duc d'Aumale à l'exécution des volontés du donateur », évoquant un legs « spécifique et irrévocable ».

Stéphane Bern n'entend d'ailleurs pas critiquer l'Institut de France : « Le Domaine n'est pas facile à gérer et il est sûr que les conditions du legs sont contraignantes. » Pour lui, surtout, Chantilly n'avait pas besoin de ça. « Il y a un besoin de stabilité. Le château a du succès mais il faut apaiser les tensions et en profiter pour faire un état des lieux, pour comprendre où le bât blesse. »

Car c'est une polémique de plus pour le château, déjà impacté par la crise sanitaire alors que l'Aga Khan, mécène du Domaine, se retirait, début 2020, après avoir injecté 70 millions d'euros en quinze ans. « Ça devient pesant, on a l'impression qu'on ne pourra jamais se concentrer sur l'aspect culturel, souffle un des employés. Le fait que l'Institut de France refuse de communiquer n'aide pas à éclaircir la situation... »

Député (LR) de la circonscription et ancien maire de Chantilly, Éric Woerth l'assure, cette controverse est sans fondement. « Le domaine va bien, martèle-t-il. Il y a des sujets de gouvernance propre à l'Institut de France mais pas de crise systémique, juste les difficultés que l'on peut rencontrer quand on gère un domaine de cette ampleur. »



**La famille du Comte de Paris veut récupérer le domaine de Chantilly
Des membres de la famille du Comte de Paris tentent de faire annuler le legs du domaine de Chantilly à l'Institut de France et d'en récupérer la pleine propriété, a indiqué jeudi leur avocat, confirmant une information du Canard enchaîné.**

Afp| Publié le 02/12/2021

Le domaine de Chantilly fait l'objet depuis août d'une enquête préliminaire du parquet national financier (PNF) pour « entente et favoritisme », qui s'intéresse aux conditions dans lesquelles un appel d'offres visant à concéder le pavillon d'Enghien pour en faire un hôtel de luxe a été organisé.

Lointains héritiers du duc d'Aumale et fils d'Henri d'Orléans, Comte de Paris décédé en 2019, les frères Eudes et Jean d'Orléans estiment que la transformation du Château d'Enghien en un hôtel de luxe est une « entorse » au legs initial du 25 octobre 1886, qui entraîne de fait la nullité du legs.

Le domaine de Chantilly est en effet doté d'un statut très particulier. Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822-1897), avait légué en 1886 par testament l'immense domaine, son château, ses annexes et toutes ses collections à l'Institut de France.

Les règles ont-elles été respectées ?

Mais il avait conditionné ce legs à des règles très strictes, interdisant de prêter, vendre ou faire voyager les milliers d'objets et tableaux, de modifier l'accrochage des tableaux ou encore de procéder à un quelconque changement dans l'architecture extérieure ou intérieure.

Si jamais la volonté d'Henri d'Orléans était bafouée, « *la présente donation serait révoquée et le donateur et ses héritiers recouvriraient immédiatement la pleine propriété* » de tous les immeubles et objets, prévenait le testament.

Dans un courrier adressé en novembre au procureur national financier, Jean-François Bohnert, Eudes et Jean d'Orléans ont rappelé les conditions de ce legs et fait part de leur « *inquiétude grandissante* », évoquant par ailleurs des « *suspensions de disparition d'œuvres* ». Par conséquent, ils ont demandé à être considérés comme des « *victimes directes* » d'infractions qui pourraient avoir été commises dans le domaine et à intervenir en tant que tel dans l'enquête du PNF.

Cette dernière a été ouverte afin notamment de vérifier que l'appel d'offres, lancé en avril par l'Institut de France dirigé par l'ancien ministre Xavier Darcos et abandonné depuis, n'avait pas été faussé comme le soupçonne Didier Selles.

« Offrir à la visite du plus grand nombre ce bijou historique »

Ce dernier a évoqué ses doutes dans sa lettre de démission du poste d'administrateur du domaine, datée du 14 juillet et révélée par le Canard enchaîné.

« Si le domaine de Chantilly est effectivement aussi mal géré que les rumeurs le disent, il faut trouver une solution pérenne pour sauver ce joyau de l'histoire de France », a déclaré à l'AFP Me Olivier Baratelli, avocat des héritiers du duc d'Aumale.

« Si les faits sont avérés, il est prévu que la famille récupère l'ensemble du domaine », a-t-il précisé.

« Restera ensuite à déterminer à qui confier sa gestion : la Famille de France est ouverte à trouver une administration ou une institution française, digne de confiance et capable de mieux offrir à la visite du plus grand nombre ce bijou historique », a-t-il ajouté.

Contacté par l'AFP, l'Institut de France n'a pas souhaité faire de commentaires.

Patrimoine

Les héritiers du duc d'Aumale veulent récupérer le château



Cet article est issu du n° 20211207
p.5 Paru aujourd'hui

Chantilly Des membres de la famille du Comte de Paris tentent de faire annuler le legs du domaine de Chantilly à l'Institut de France et d'en récupérer la pleine propriété. Le domaine de Chantilly fait l'objet depuis août d'une enquête préliminaire du parquet national financier (PNF) pour « entente et favoritisme », qui s'intéresse aux conditions dans lesquelles un appel d'offres visant à concéder le pavillon d'Enghien pour en faire un hôtel de luxe a été organisé.

**« Si le domaine de Chantilly est aussi mal géré que les rumeurs le disent, il faut trouver une solution pérenne pour sauver ce joyau. »
Me Olivier Baratelli**

Lointains héritiers du duc d'Aumale et fils d'Henri d'Orléans, comte de Paris décédé en 2019, les frères Eudes et Jean d'Orléans estiment que la transformation du Château d'Enghien en un hôtel de luxe est une « entorse » au legs initial du 25 octobre 1886, qui entraîne de fait la nullité du legs.

Le domaine de Chantilly est en effet doté d'un statut très particulier. Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822-1897), avait légué en 1886 par testament l'immense domaine, son château, ses annexes et toutes ses collections à l'Institut de France. Mais il avait conditionné ce legs à des règles très strictes, interdisant de prêter, vendre ou faire voyager les milliers d'objets et tableaux, de modifier l'accrochage des tableaux ou encore de procéder à un quelconque changement dans l'architecture extérieure ou intérieure. Si jamais la volonté d'Henri d'Orléans était bafouée, « la présente donation serait révoquée et le donateur et ses héritiers recouvriraient immédiatement la pleine propriété » de tous les immeubles et objets, prévenait le testament.

Dans un courrier adressé en novembre au procureur national financier, Jean-François Bohnert, Eudes et Jean d'Orléans (actuel comte de Paris, héritier du trône) ont rappelé les conditions de ce legs et fait part de leur « inquiétude grandissante », évoquant par ailleurs des « suspicions de disparition d'œuvres ». Par conséquent, ils ont demandé à être considérés comme des « victimes directes » d'infractions qui pourraient avoir été commises dans le domaine et à intervenir en tant que tel dans l'enquête du parquet financier.

Cette dernière a été ouverte afin notamment de vérifier que l'appel d'offres, lancé en avril par l'Institut de France dirigé par l'ancien ministre Xavier Darcos et abandonné depuis, n'avait pas été faussé comme le soupçonne Didier Selles. Didier Selles a évoqué ses doutes dans sa lettre de démission du poste d'administrateur du domaine, datée du 14 juillet et révélée par le Canard enchaîné.

« Si le domaine de Chantilly est effectivement aussi mal géré que les rumeurs le disent, il faut trouver une solution pérenne pour sauver ce joyau de l'histoire de France », a déclaré Me Olivier Baratelli, avocat des héritiers du duc d'Aumale. « Si les faits sont avérés, il est prévu que la famille récupère l'ensemble du domaine (...) Restera ensuite à déterminer à qui confier sa gestion : la Famille de France est ouverte à trouver une administration ou une institution française, digne de confiance et capable de mieux offrir à la visite du plus grand nombre ce bijou historique », a-t-il ajouté.

L'Institut de France n'a pas souhaité faire de commentaires.